

Permis d'Urbanisme CODT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ANNEXE 26

Le Collège communal fait savoir est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de M. et Mme SHNAP-CAVENS demeurant Chemin du Wérihay 62 à 4900 Spa pour la transformation d'une habitation et régularisation de divers travaux sur un terrain situé Moulin du Ruy, 110 à 4987 Stoumont, et cadastré 2e division, section C n°733D.

Le projet présente les caractéristiques d'enquête suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional (dérogation au plan de secteur, s'agissant de la transformation d'une habitation en zone agricole; -
- Art.R.IV.40-2.2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 du Code du Développement Territorial .

Le dossier peut être consulté sur RDV durant la période d'enquête à **l'accueil** de l'Administration, à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56

L'enquête publique est ouverte le 18.06.2024 et clôturée le 02.07.2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 02.07.2024 à 11:00 à la commune.

Par le Collège,

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre,

S. Poncin

D. Gilkinet